

Vous êtes :

- candidats de moins de 26 ans :
lycéens de terminale
titulaires d'un baccalauréat ou diplôme équivalent
- candidats de plus de 26 ans inscrits en 2016-2017 :
en classe de mise à niveau en arts appliqués ou hôtellerie
en préparation du baccalauréat
en DAEU
en capacité en droit



Vous souhaitez vous inscrire en :

- Licence (L1), première année commune aux études de santé (PACES), DEUST, DU, CUPGE, année préparatoire à l'université
- DUT (y compris l'alternance)
- CPGE, CPES
- BTS (y compris l'alternance), BTSA, DMA, DTS, DCG
- Ecoles de commerce
- Ecoles supérieures d'art
- Formations d'ingénieurs
- Ecoles nationales supérieures d'architecture
- Ecoles supérieures d'art
- Formations paramédicales et sociales
- MANAA, MANH, MC

Respectez les étapes :

1. **Informez** - vous
Dès le **1er décembre**
2. **Formulez** vos candidatures
20 janvier - 20 mars 18h
3. **Confirmez** vos candidatures
Jusqu'au **2 avril**
4. **Hiérarchisez** vos voeux
Jusqu'au **31 mai**
5. **Connectez-vous** à chaque phase
et **répondez** à la proposition
d'admission qui peut vous être faite
8 juin 14h - 13 juin 14h
26 juin 14h - 1er juillet 14h
14 juillet 14h - 19 juillet 14h
6. **Inscrivez-vous** dans l'établissement
où vous avez accepté la proposition
d'admission



Formulez vos candidatures : du 20 janvier au 20 mars

Une candidature = une formation dans un établissement

Vous pouvez formuler au maximum 24 candidatures dont 12 maximum par type de formation.

La hiérarchie de vos voeux est très importante



Vous recevez à chaque phase d'admission **une seule proposition** : la meilleure possible. Lorsqu'un vœu est satisfait, tous les voeux de rang inférieur sont annulés.

Vos quatre réponses possibles :

Oui Définitif : Vous acceptez la formation qui vous est proposée et renoncez à vos autres candidatures.

Oui mais : Vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de voeux.

Non mais : Vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez vos demandes pour les voeux mieux placés dans votre liste de voeux.

Démissionner : Vous ne souhaitez plus être candidat à aucune formation, vous renoncez à tous les voeux de votre liste.

Cas particulier de l'apprentissage

Un voeu formation en apprentissage = une candidature

L'admission dans une formation en apprentissage nécessite que le candidat ait signé un contrat avec une entreprise.

Le candidat peut avoir une **proposition d'admission à tout moment dans l'année** dès le contrat signé et enregistré par l'établissement.

L'orientation active : demande de conseil d'orientation

Vous pouvez disposer d'un avis de l'université sur votre choix d'études en licence ou en PACES sur la base de votre projet personnel et professionnel et de votre parcours scolaire antérieur.

Le conseil d'orientation est une **démarche d'accompagnement**, mise en oeuvre par les universités qui permet de vous guider dans vos choix.

Voeux licence (bacheliers généraux hors réorientation)

- **licence libre (pastille verte)** : licences non sélectives ayant une capacité permettant habituellement d'accueillir l'ensemble des candidats qui en font la demande.

Les bacheliers généraux doivent obligatoirement sélectionner une licence libre de leur académie (passage du bac) dans la liste de leurs voeux.

- **voeu groupé** : (STAPS, PACES, Droit et Psychologie)

Pour ces 4 licences, le bachelier général devra classer l'ensemble des licences de la même mention sur le regroupement d'établissement défini.

Pour toutes questions utilisez la rubrique "**contact**" en haut à droite de la page.